

ÉLEVAGE DE LA CHEVRETTE COÛT DE L'ALIMENTATION

Réseau d'élevage caprin Poitou-Charentes, Vendée, Maine et Loire et Bretagne

ACTUALISATION ECONOMIQUE 2013

En élevage caprin, le coût du renouvellement pèse dans le coût de production de l'atelier et ce pour deux raisons :

Sur 100 chevrettes conservées pour le renouvellement, seulement 76 d'entre elles terminent leur première lactation (source : Réseau d'Élevage Caprin Poitou-Charentes, Vendée, Maine et Loire et Bretagne 2010). Ce ratio a également été observé dans le cadre d'une étude conduite en 2009 par le réseau ROSACE caprin en région Centre.

Le coût d'élevage et en particulier, les dépenses d'alimentation sont élevés. L'apparition de nouveaux systèmes avec distribution de concentrés à volonté ne fait que renforcer cette tendance.

Dans ce contexte, le réseau d'élevage Poitou-Charentes, Vendée et Maine et Loire a conduit 28 enquêtes pour :

- Identifier les différentes trajectoires d'élevage et leur variabilité.
- Mettre en évidence leurs impacts sur les résultats techniques et les coûts de production.
- Proposer des itinéraires efficaces et à coût maîtrisé.



RESEAUX D'ELEVAGE



INSTITUT DE L'ELEVAGE



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
POITOU-CHARENTES



FRANCE
CONSEIL ELEVAGE
Vendée,
Maine et Loire

CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS ENQUÊTÉES

Avec 2 UMO sur 70 ha de SAU, les élevages enquêtés détiennent 306 chèvres qui produisent 268 800 litres en moyenne. 10 de ces exploitations sont en augmentation de troupeau, les autres sont en croisière. La race Alpine concerne 10 élevages, les autres sont en race Saanen. 10 élevages engraisent tout ou partie de leurs chevreaux et 15 d'entre eux vendent des chevrettes pour la reproduction.



> **Tableau 1 : Ratios concernant la conduite du troupeau**

Source : Réseau d'élevage caprin Poitou-Charentes, Vendée, Maine et Loire et Bretagne

	Quart inférieur	Moyenne	Quart supérieur
Taux de mortalité "adultes"	4 %	9 %	13 %
Taux de réforme	13 %	19 %	28 %

> **Tableau 2 : Ratios concernant la conduite des chevrettes.**

Ensemble des élevages (élevages en croisière)

Source : Réseau d'élevage caprin Poitou-Charentes, Vendée, Maine et Loire et Bretagne

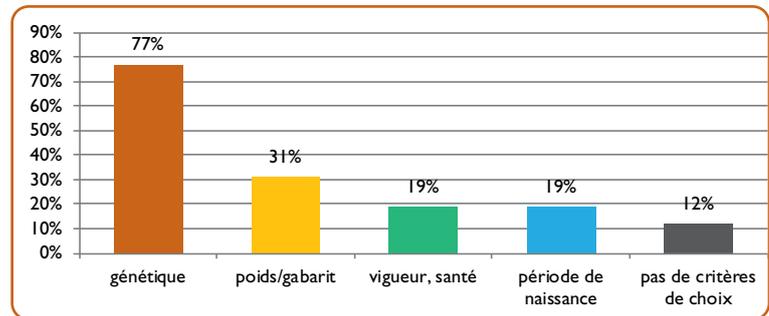
	Quart inférieur	Moyenne	Quart supérieur
% chevrettes conservées à 1 mois/nombre moyen de chèvres	31 % (31 %)	43 % (40 %)	59 % (51 %)
% chevrettes mettant bas/nombre moyen de chèvres	26 % (27 %)	35 % (33 %)	44 % (41 %)
% chevrettes terminant une lactation/nombre moyen de chèvres	22 % (23 %)	33 % (31 %)	32 % (40 %)



LE CHOIX DES CHEVRETTES DE RENOUVELLEMENT

La plupart des éleveurs enquêtés conserve pour le renouvellement des chevrettes nées sur une seule période. Deux d'entre eux élèvent des chevrettes issues de leurs deux périodes de mise bas.

> Graphique 1 : Critères de choix des chevrettes

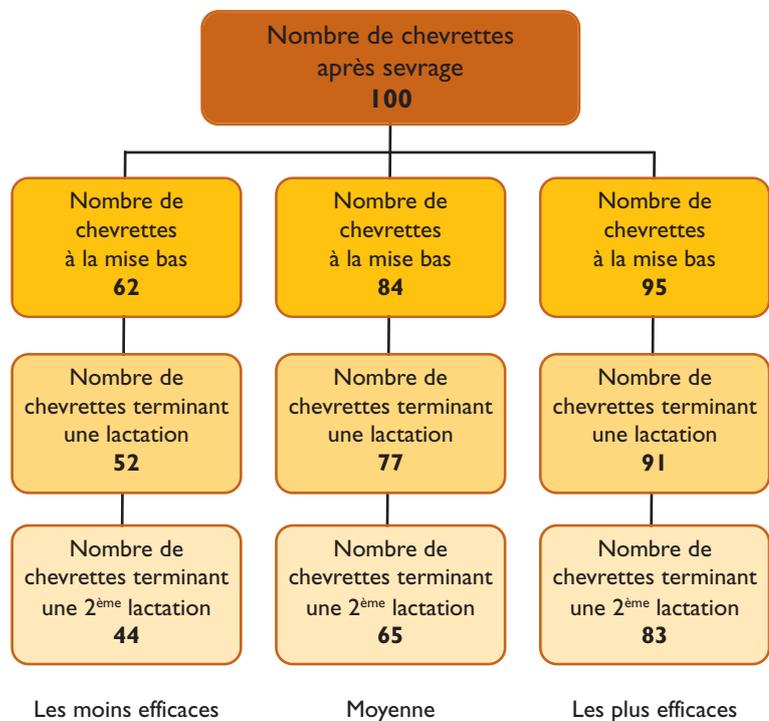


TRAJECTOIRES D'ÉLEVAGE ET VARIABILITÉ

Millésime 2008

Sur 100 chevrettes **sevrées**, 65 d'entre elles en moyenne terminent une deuxième lactation. La proportion de chevrettes qui sort de l'élevage est aussi importante entre la période "sevrage-première mise bas" qu'entre la période "fin première lactation - fin deuxième lactation". Ces données moyennes masquent une variabilité entre élevages. Les élevages les plus efficaces conservent 83 animaux après la deuxième lactation. Les élevages les moins efficaces n'en ont plus que 44, c'est dans la phase "sevrage-première mise bas" qu'ils perdent le plus de chevrettes.

Trajectoires chevrettes Millésime 2008





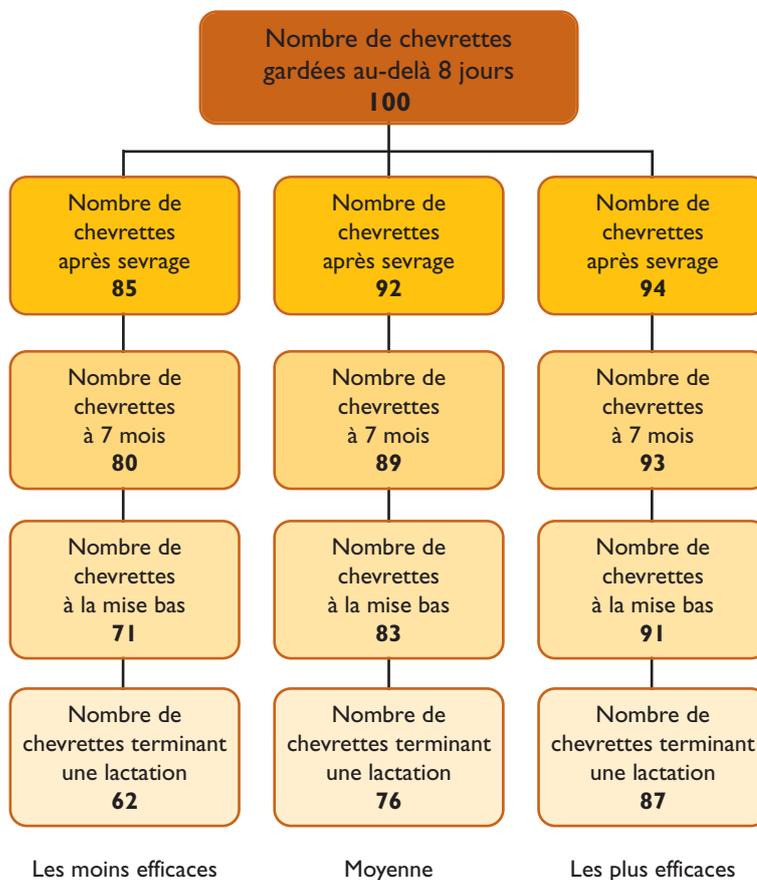
Millésime 2009

Sur 100 chevrettes **gardées** pour le renouvellement, 76 d'entre elles en moyenne terminent une lactation. Ces données moyennes masquent une variabilité entre élevages.

Les élevages les plus efficaces conservent 87 animaux à l'issue de la première lactation. Ces élevages maîtrisent parfaitement la phase "sevrage - 7 mois" et ont de très bons résultats de reproduction.

Les élevages les moins efficaces n'ont plus que 62 chèvres en fin de première lactation. Ce sont pour la moitié d'entre eux des élevages en augmentation de troupeau. Ils ont pour la plupart plus de mortalité que les autres éleveurs de 8 jours au sevrage et autour de la mise bas (toxémie de gestation) voire en cours de lactation où ils peuvent aussi réformer par manque de production. Mais d'après les dires de ces éleveurs, leurs pratiques d'élevage sont peu différentes des autres.

Trajectoires chevrettes Millésime 2009



LES PRATIQUES

A la naissance

68% des éleveurs désinfectent le nombril des chevreaux à la naissance.

55% des éleveurs distribuent du colostrum au biberon, les autres le distribuent aux seaux à tétines et les chevrettes restent 24 heures sous les mères dans un quart des élevages.

Le colostrum distribué est du colostrum de mélange dans 55% des élevages, du colostrum de la mère dans 24% des élevages et du colostrum "reconstitué" dans 15% des élevages.

36% des éleveurs thermisent le colostrum qu'ils distribuent.

40% des éleveurs mesurent la qualité du colostrum distribué.

Près de 30% des éleveurs pèsent leurs chevrettes à la naissance.

Pendant la phase lactée

Il existe deux types de lait en poudre : le lait à base de poudre de lait appelé PLE ou spray et le lait dit "sans lait" ou "sans spray".

La poudre de lait écrémé (PLE) est constituée de protéines brutes, de matières grasses et de lactose. La digestion de ces laits s'opère comme celle du lait entier, avec formation de coagulum dans la caillette. Sa digestion nécessite 3 à 4 heures d'où un transit assez lent.

Le lait sans PLE, sans spray ou 0% est fabriqué grâce au lactosérum, aux protéines solubles ou aux protéines végétales. La composition de ces aliments entraîne un fonctionnement digestif différent, ils ne coagulent pas. Leur transit est donc beaucoup plus rapide (entre ½ heure et 1 heure).

85% des élevages enquêtés utilisent de la poudre de lait "sans spray". A l'exception d'un éleveur qui distribue le lait au seau à multitétines, tous les éleveurs sont équipés d'un allaitement automatique.



Photo D HARDY - Revue La Chèvre

Négocier la poudre de lait en groupe : une initiative intéressante

Témoignage de Yannick Millet, éleveur en Vendée

"Tout a commencé lors d'une réunion de groupe "suivi chevrettes". Nous échangeons sur les différentes poudres de lait utilisées ainsi que sur leurs compositions et sur les prix.

Au départ, le groupe s'est formé avec 4 élevages. Le but était de pouvoir comparer différents prix de poudre de lait en ayant un produit de qualité. Au début, chaque éleveur choisissait la poudre de lait qui lui convenait (de 0 à 60% de spray). Chaque membre du groupe a sollicité son fournisseur habituel. Ainsi on a pu comparer les différentes gammes et les prix. Le fournisseur le moins cher qui acceptait de livrer chaque éleveur chez lui et à la date souhaitée a été retenu. Le groupe s'est élargi à de nouveaux éleveurs.

Aujourd'hui, le groupe est constitué de 11 éleveurs pour une commande globale de 45 tonnes de poudre de lait à un seul fournisseur. En moyenne, cette démarche collective nous permet de bénéficier d'un tarif 10 à 15% moins cher que si nous achetions individuellement."

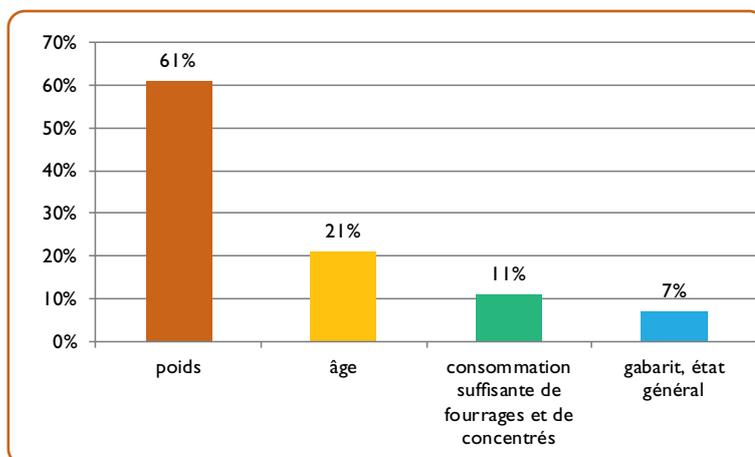


Au sevrage

Les chevrettes sont sevrées en moyenne à 64 jours à un poids d'environ 17 kg. Suivant les élevages, l'âge au sevrage est compris entre 60 et 75 jours et le poids entre 15 et 20 kg.

Les chevrettes qui "décrochent" en poids au sevrage sont réallotées dans la moitié des élevages et réformées dans 10% des cas. Les autres éleveurs ne mettent rien en œuvre de particulier.

> Graphique 2 : Critères de sevrage

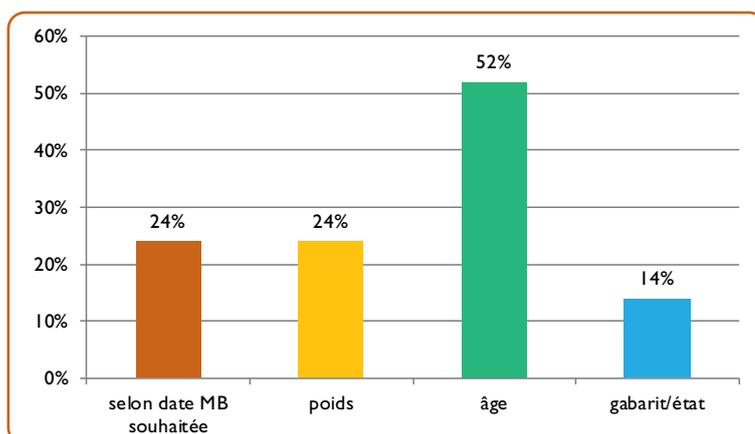


La reproduction

L'ensemble des élevages travaillent en saillie naturelle pour les chevrettes. Pour des mises bas de septembre, cinq des élevages enquêtés utilisent le traitement lumineux accompagné d'un implant de mélatonine pour la reproduction des chevrettes, un éleveur met seulement en place un traitement lumineux.

Le taux moyen de mises bas varie de 80% pour un élevage qui désaisonne ses chevrettes à 98% pour une reproduction en saison.

> Graphique 3 : Critères de mise à la reproduction



Les bâtiments

La plupart des élevages enquêtés ont un logement spécifique aux chevrettes, seuls 4 éleveurs logent leurs chevrettes dans le même bâtiment que les chèvres. Les chevrettes sont le plus souvent conduites en lots. Ces lots sont de taille variable, de 20 à 30 chevrettes pour les plus petits et jusqu'à 100 chevrettes et plus pour les plus grands. Ils sont d'abord constitués en fonction de la date de naissance des chevrettes puis en fonction du poids des animaux. Enfin, certains éleveurs peuvent refaire des lots au moment de la mise à la reproduction.

La plupart des bâtiments chevrettes sont lumineux (68%), ventilés (64%) et isolés (57%). 43% sont également chauffés. Et 80% des éleveurs enquêtés les désinfectent une fois par an.

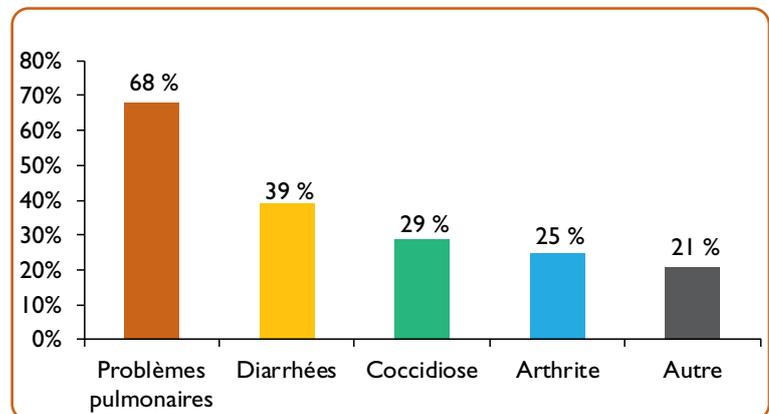


Photo D HARDY - Revue La Chèvre

Le sanitaire

Les chevrettes ont des problèmes pulmonaires dans 2/3 des élevages. 37% des éleveurs concernés évoquent la pasteurellose. Deux élevages sur 5 rencontrent des problèmes de diarrhées, les éleveurs citent la colibacillose, la cryptosporiose, la giardiose, l'entérotoxémie... La coccidiose est évoquée par 29% des éleveurs.

> Graphique 4 : Part d'élevages concernés selon le type de pathologies



Désinfection du bâtiment chevrettes

Vos chevrettes sont sur terre battue. Les produits du commerce sont inactivés par la matière organique, le seul qui ne l'est pas est la chaux vive : c'est la seule solution. Attention toutefois au risque de combustion de la chaux en présence d'humidité. Vous devez absolument curer, appliquer la chaux puis respecter un délai d'un mois avant de recouvrir le sol en terre battue avec de la paille. Autre option : la désinfection thermique, qui présente un coût plus élevé (peu d'éleveurs sont équipés et elle est souvent effectuée par entreprise), mais très efficace.

Vos chevrettes sont sur surface bétonnée. La solution la plus efficace et la moins chère reste un passage de nettoyeur à haute pression à l'eau chaude (80-90°C). Cette option, couplée à un vide sanitaire d'un mois, écarte le développement des infections parasitaires telles que la coccidiose, la cryptosporidiose, ... Suite au nettoyage, un des nombreux produits du commerce peut vous permettre d'assurer une désinfection complète, mais n'est pas indispensable si vous avez recours au nettoyeur à haute pression. Tout type de produit fonctionne, à condition qu'il soit bactéricide + virucide + fongicide, et compatible avec la dureté de l'eau de dilution et son pH. La chaux est à proscrire : elle favorise la multiplication des colibacilles sur sol bétonné.

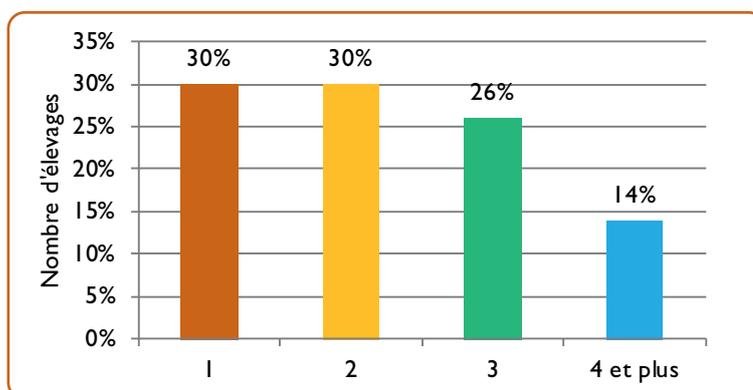
Pour être efficace, la désinfection doit être suivie d'un vide sanitaire d'un mois minimum. C'est pourquoi avoir une nurserie séparée reste l'idéal pour gérer le sanitaire. Cela évite la mise en contact des jeunes chevrettes avec des pasteurelles ou autres agents infectieux excrétés par des chevrettes plus vieilles.

Les pratiques des éleveurs en matière sanitaire sont très variables. Certains utilisent largement et systématiquement les traitements, d'autres les utilisent de façon plus ciblée.

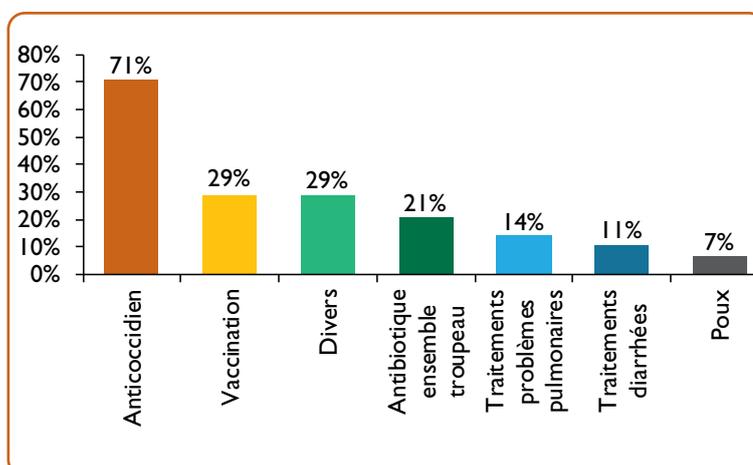
Près de 70% des éleveurs utilisent des traitements anticoccidiens sous différentes formes (décoquinante dans l'alimentation, sulfamides...). Certains font plusieurs traitements. 30% des éleveurs vaccinent contre l'une ou l'autre de ces maladies : pasteurellose, fièvre Q, entérotoxémie, ecthyma, chlamydie, ... 20% d'entre eux réalisent un traitement antibiotique sur l'ensemble des chevrettes.



> Graphique 5 : Nombre de traitements "troupeau" par an



> Graphique 6 : Part d'élevages concernés selon le type de traitements



La coccidiose, traiter si nécessaire et au bon moment

La coccidiose est une maladie d'élevage qui n'attend qu'une erreur de la part de l'éleveur pour passer de la phase subclinique à la phase clinique. L'immunité naturelle, qui ne permet qu'une diminution de l'excrétion de ce parasite, apparaît vers l'âge de 5 mois. Appartenant à la famille des protozoaires du genre *Eimeria* spp., la coccidie est ingérée par le chevreau dans les premiers jours de sa vie. Cette parasitose se déclare en général chez la chevrette âgée de 1 à 5 mois.

Si cette contamination est inévitable, il est possible de limiter la mortalité en réduisant le nombre de coccidies ingérées et en augmentant l'immunité des chevrettes. Pour cela, les cases où sont placés les chevreaux subiront un vide sanitaire après avoir été nettoyées à l'eau bouillante sous haute pression et "aspergées" par un ookysticide (type Prophyl 75®). Il est nécessaire de "cueillir" les chevreaux à la naissance, de les séparer des mères et de leur fournir un colostrum de bonne qualité. Maintenir un environnement le plus sec possible par une ventilation adéquate et un apport régulier de litière constitue un atout supplémentaire non négligeable.

Quand les facteurs de risques sont présents, comme le surpeuplement, les problèmes au sevrage, une humidité trop importante..., et que les animaux présentent des problèmes de croissance, il est intéressant de mettre en place une lutte à base de décoquinante pendant 30 à 75 jours après le sevrage.

Sauf dans de très rares cas, il est inutile de mettre en place ce traitement avant le sevrage.

En cas d'apparition de diarrhée, il sera nécessaire de faire analyser un échantillon de fèces de plusieurs chevrettes du lot malade. Cet examen, d'un coût moyen de 15 € TTC, permettra de différencier la coccidiose de toute autre maladie comme la giardiose ou autre.

Si les facteurs de risque sont maîtrisés et que la coproscopie confirme que la coccidiose est en phase clinique, il est justifié de passer à un traitement curatif. Le traitement, hors A.M.M., se fera avec du Baycox® ou Vecoxan® 1 fois par voie orale à double dose ce qui permet de diminuer l'excrétion de coccidies durant 2-3 semaines. Il peut être nécessaire de répéter ce traitement 1 mois plus tard. Dans tous les cas, il est important de traiter tous les animaux du lot touché par la coccidiose sans oublier de mettre à leurs dispositions une solution réhydratante.

En maîtrisant les facteurs de risques et en effectuant des coproscopies, on traite si nécessaire et au bon moment.

RÉSULTATS TECHNIQUES ET COÛTS DE PRODUCTION

De la naissance au sevrage : viser 40 € pour la période ou 0,65 € par jour par chevrette

Objectifs :

- Sevrer dès que la chevrette atteint 17 kg
- Un GMQ de 200 g/jour sur la période minimum



> **Tableau 3 : Quantité d'aliments et coût alimentaire par chevrette observés sur la période "naissance au sevrage" - Actualisation 2013**

	Moyenne	Coûts les + élevés*	Coûts les - élevés*
Quantité de poudre de lait/chevrette (kg)	18,5	19,9	16,7
Prix de la poudre de lait (€/tonne)	1 960	2 160	1 870
Coût de la poudre de lait/chevrette (€)	36	42	31
Autres aliments (granulés démarrage...)/chevrette (€)	2	3,5	1,5
Coût alimentaire phase 0 à 2 mois/chevrette (€)	38	45,5	32,5

* Quart supérieur et inférieur selon le coût alimentaire phase 0 à 2 mois

> **Tableau 4 : Exemple de coût d'allaitement (en €/chevrette) en fonction du cours de la poudre de lait**

Qté poudre de lait (kg/chevrette)	Prix poudre de lait (€/tonne)			
	1 600	1 800	2 000	2 200
16	25,60	28,80	32,00	35,20
18	28,80	32,40	36,00	39,60
20	32,00	36,00	40,00	44,00

TRIER SES CHEVRETTES

Si, aujourd'hui nous constatons que le taux moyen de renouvellement (nombre de chevrettes élevées /effectif moyen de chèvres) dans les troupeaux caprins est proche de 40 % cela est imputable, en partie à un manque de tri sur les chevrettes conservées pour le renouvellement, avant le sevrage. La croissance de la chevrette dans les 3-4 premières semaines de vie est capitale pour son avenir de productrice. Les 2/3 des animaux avec un G.M.Q inférieur à 150 g dans le premier mois de vie ne réaliseront pas une première lactation (chevrettes vides, accident à la mise-bas, production laitière insuffisante,...). Ces animaux à faible (voir très faible) croissance doivent être orientés vers le circuit boucherie quand cela est encore possible (animaux pesant moins de 10 kg). Trier ses chevrettes, c'est aussi s'assurer de l'absence de tares (doubles trayons, hernies, malformations,...) et vérifier l'état sanitaire de chaque animal.



Ce qui fait que le coût est supérieur

Utilisation de colostrum de remplacement (2 €/chevrette).
Taux de mortalité, de la naissance au sevrage.
Frais vétérinaires liés à un usage préventif de produits médicamenteux.
Retards de croissance ou mortalité occasionnés par des conditions de logement inadaptées (surface, ventilation, température).
Utilisation d'aliments démarrage onéreux.

Ce qui permet de limiter le coût

L'administration de colostrum de chèvre dans les 12 heures après la naissance.
Réalloter de façon régulière, faire des "lots de poids" de 20-30 chevrettes maxi.
Sevrer régulièrement "les plus lourdes" afin de permettre "aux retardataires" de rattraper sans être concurrencées. 3 kg de plus au sevrage représente un surcoût de 5 € par chevrette.
Réformer les chétives, c'est à dire les chevrettes dont le poids est inférieur à 14 kg à 2 mois ou avec un GMQ inférieur à 150 g par jour.
Des conditions de logement optimum.
L'achat groupé de poudre de lait et/ou l'achat en morte saison.

Source : Fiches "coût de production de la chevrette" Bretagne et Maine et Loire



Le colostrum, l'assurance vie de la chevrette

La distribution d'1/4 de litre dans les 2 heures suivant la naissance est l'idéal. La même quantité peut à nouveau être distribuée 6 à 8 heures plus tard. Au delà de 12 heures après la naissance, l'efficacité du colostrum est faible. L'utilisation d'un pèse colostrum (permet une estimation rapide et assez précise de sa qualité. Un "bon" colostrum a une teneur en immunoglobulines supérieur à 100 g par litre. Il peut être intéressant de conserver ce colostrum pour des chevrettes risquant de ne pas consommer de colostrum de bonne qualité. La congélation jusqu'à 6 mois dans des bouteilles plastiques constitue une solution très pratique. La décongélation se fera au bain-marie, et non au micro ondes, à une température de bain marie inférieure à 50°C.

Colostrum et CAEV

Le colostrum d'une chèvre séropositive contient une grande quantité de virus. Il doit être assaini ou remplacé par un autre colostrum :

- Colostrum thermisé des chèvres du troupeau
La thermisation consiste à chauffer à °c plus ou moins 2°C et maintenir cette température pendant une heure. Tout écart par rapport à cette règle peut nuire à la qualité nutritive et protectrice du colostrum ou ne pas détruire complètement le virus. La thermisation peut aussi servir pour d'autres maladies.
- Colostrum de vache
Ce type de colostrum ne transmet pas le virus mais l'efficacité de la protection vis à vis des maladies de la chèvre est moindre qu'avec du colostrum de chèvre
- Substitut de colostrum
Ce type de produit n'apporte pas toujours une protection suffisante vis à vis des maladies spécifiques de l'élevage. Les produits qui ne sont pas des dérivés de colostrum sont à éviter.

Du sevrage à la saillie (7 mois) : viser 0,25 € par jour par chevrette en maximisant l'utilisation des fourrages de qualité

Objectifs :

- Du sevrage à 4 mois
 - 27 kg à 4 mois
 - Un GMQ de 180 g /jour sur la période
 - Réussir le sevrage
- De 4 mois à la saillie
 - 35 à 38 kg
 - Un GMQ de 150 g /jour sur la période
 - Poids à la saillie = 50 % du poids adulte

> **Tableau 5 : Quantité d'aliments et coût alimentaire par chevrette observés sur la période "sevrage à la saillie" (7 mois) - Actualisation 2013**

	Moyenne	Coûts les + élevés*	Coûts les - élevés*
Concentrés en g/jour/chevrette	565	730	425
Soit en kg sur la période	86	110	65
Prix du concentrés (€/tonne)	330	380	275
Coût des concentrés sur la période (€)	28,40	41,80	17,90
Fourrages en kg sur la période**	126	100	160
Coût des fourrages sur la période (€)**	16,30	13,00	20,70
Coût alimentaire sevrage à 7 mois (€)	44,70	54,80	38,60

* Quart supérieur et inférieur selon le coût alimentaire phase "sevrage à la saillie"
 ** Estimation, *** Prix retenu = 130 € la tonne

Quand les chevrettes sont à l'allaiter automatique, le sevrage est forcément brutal. En allaitement à volonté, les chevrettes ont plus de mal à consommer les aliments solides qu'en allaitement rationné, la surveillance après sevrage devra être accrue pour favoriser une augmentation rapide de l'ingestion de foin et concentrés : excellent foin, multiplication des repas, abreuvement...

Pour les chevrettes en allaitement rationné, le sevrage est progressif. A partir de 6 semaines, la quantité de lait distribuée peut être progressivement diminuée et doit être compensée par l'ingestion d'un foin très appétant et de concentrés. En revanche, il ne faut jamais faire varier la concentration du mélange.

Ce qui fait que le coût est supérieur

Difficultés au sevrage,
 Coût de l'aliment,
 Mauvaise gestion d'ambiance : courants d'air, problèmes pulmonaires liées aux variations de température,
 Soucis sanitaires : coccidiose, problèmes pulmonaires liés aux variations de température,
 Quantité de concentré importante liée à une stratégie de "rattrapage" du retard de croissance.

Ce qui permet de limiter le coût

Utilisation de matières premières,
 Appétence des concentrés,
 Appétence et qualité des fourrages,
 Bonne ambiance du bâtiment,
 Surface suffisante (2 chevrettes/m² de 2 à 4 mois, 1 chevrette par m² de 4 à 7 mois),
 Lot homogène de 20-30 individus maxi.

Source : Fiches "coût de production de la chevrette" Bretagne et Maine et Loire

FAIRE CONSOMMER DU FOIN AUX CHEVRETTES

De monogastrique, la chevrette devient plus ou moins vite un ruminant en fonction de son régime alimentaire. A partir du moment où la chevrette consomme des aliments solides (paille, foin, concentrés) ceux-ci tombent dans le rumen tandis que le lait continue à aller dans la caillette. Les particules grossières des fourrages, par l'action mécanique qu'elles exercent, jouent un rôle essentiel dans le développement du rumen. Petit à petit, le rumen prend pleinement son rôle de fermenteur et son volume augmente régulièrement. La mise à disposition d'un foin de graminées très appétant favorisera l'ingestion donc le développement du rumen et de sa flore microbienne. Pour optimiser l'ingestion des jeunes chevrettes, le foin distribué doit être renouvelé tous les jours et il doit être très accessible (un râtelier permettant l'accès à un maximum d'animaux et à bonne hauteur). Parallèlement, la mise à disposition d'une paille de bonne qualité en libre service sera un parfait complément pour favoriser le développement du rumen.





De la saillie à la mise bas : viser 0,30 € par jour par chevrette en maximisant l'utilisation des fourrages de qualité

Objectifs :

- Un GMQ de 100 g/jour sur la période minimum
- Assurer les besoins de gestation et préparer la lactation à venir

> **Tableau 6 : Quantité d'aliments et coût alimentaire par chevrette observés sur la période "saillie à la mise bas" - Actualisation 2013**

	Moyenne	Coûts les + élevés*	Coûts les - élevés*
Concentrés en g/jour/chevrette	646	1 095	570
Soit en kg sur la période	99	165	85
Prix du concentrés (€/tonne)	305	350	250
Coût des concentrés sur la période (€)	30,2	57,8	21,3
Fourrages en kg sur la période**	164	140	190
Coût des fourrages sur la période (€)**	21,30	18,50	24,90
Coût alimentaire saillie (7 mois) à la mise bas (€)	51,5	76,3	46,2

* Quart supérieur et inférieur selon le coût alimentaire phase "saillie à la mise bas"
 ** Estimation, *** Prix retenu = 130 € la tonne

Ce qui fait que le coût est supérieur

Utilisation d'aliment unique,
 Faible utilisation de fourrage,
 Des mises-bas au delà de 12 mois.

Ce qui permet de limiter le coût

Capacité de négociation (achat en volume, contrat...),
 Pesée régulière des aliments distribués,
 Utilisation de fourrage de qualité,
 Veiller à une bonne reproduction,
 Connaître l'état de gestation des animaux. L'échographie sur chevrette permet de réformer rapidement les animaux vides et d'adapter la ration.

Source : Fiches "coût de production de la chevrette" Bretagne et Maine et Loire

LE SURCÔÛT DU 13^{ème} MOIS

Les chevrettes sont parfois mises à la reproduction tardivement en raison de leur manque de gabarit. Le nombre de chevrettes par bouc souvent trop élevé (prévoir un bouc pour 25 chevrettes) peut aussi entraîner un report de la mise bas à 13 mois voire plus. Ce décalage occasionne un coût supplémentaire qui peut être évalué à 10 € par mois.

Les mises bas tardives des chevrettes peuvent aussi empêcher la mise en oeuvre d'un vide sanitaire bénéfique pour la jeune chevrette.



SYNTHÈSE

Une chevrette consomme en moyenne 18,5 kg de poudre de lait, 185 kg de concentrés et 290 kg de fourrages de la naissance à sa première mise bas. Ce qui représente, en moyenne et en prenant en compte les pertes 150 € pour alimenter une chevrette jusqu'à la mise bas. Les meilleurs élevages limitent ce coût à 120 €, soit une économie d'un peu plus de 1 800 € pour un lot de 60 chevrettes. A l'inverse, les éleveurs ayant le coût d'élevage le plus fort pourraient économiser 1 440 €.

L'écart s'explique à la fois par les pertes de chevrettes et par une conduite alimentaire plus ou moins coûteuse. Sur 100 chevrettes conservées, les élevages les plus efficaces en ont encore 92 à la mise bas, les moins efficaces, n'en ont plus que 73. Concernant l'alimentation, s'il y a peu de différence de coût sur la phase 0 à 2 mois, c'est sur les deux autres phases et en particulier sur la phase 2 à 7 mois que l'écart se creuse grâce à une plus grande utilisation de fourrages de qualité et donc moins de concentrés (60 kg en moins dont 35 kg sur la phase 2 à 7 mois) pour les élevages les plus efficaces. Ils utilisent aussi des concentrés moins coûteux (90 € en moins par tonne pour les concentrés de 2 à 7 mois) Au-delà d'un coût d'élevage plus élevé, les élevages les moins efficaces disposeraient au final de 19 chevrettes de moins que les élevages les plus efficaces.

> **Tableau 7 : Synthèse - Actualisation 2013**

	Moyenne			Coûts les plus faible*			Coûts les plus élevés*		
	Coût théorique par période par chevrette (€)	Nombre de chevrettes	Coût par période (€)	Coût théorique par période par chevrette (€)	Nombre de chevrettes	Coût par période (€)	Coût théorique par période par chevrette (€)	Nombre de chevrettes	Coût par période (€)
Phase 0 à 2 mois	38,0	x 100	3 800	32,5	x 100	3 250	45,5	x 100	4 550
Phase sevrage à 7 mois	44,7	x 92	4 112	38,6	x 95	3 667	54,8	x 89	4 877
Phase 7 mois à la mise bas	51,5	x 89	4 584	46,2	x 93	4 297	76,3	x 81	6 180
Coût global (€)			12 496			11 214			15 608
		/ 83			/ 92			/ 73	
Soit par chevrette encore présente (€)			= 150			= 120			= 210

* Quart supérieur et inférieur selon le coût alimentaire global et en intégrant les pertes

Les techniciens des réseaux d'élevage caprins de Poitou-Charentes, Vendée, Maine et Loire et Bretagne disposent d'une feuille de calcul EXCEL pour calculer le coût du renouvellement dans les élevages et accompagner les éleveurs pour optimiser la gestion et le coût de leur renouvellement. Cet outil fait le point sur l'évolution du nombre de chevrettes de 8 jours à la mise bas et sur les dépenses engagées pour l'alimentation. Il s'appuie sur les repères mis au point dans le cadre de cette étude.

Ont participé à la rédaction de ce document :

Sébastien BESSONNET
 Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime
 ☎ 05 46 50 45 00
 sebastien.bessonnet
 @charente-maritime.chambagri.fr

Angélique ROUE
 Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
 ☎ 05 49 77 15 57
 angelique.roue
 @deux-sevres.chambagri.fr

Julia CHEMARIN
 Chambre d'Agriculture de la Vienne
 ☎ 05 49 36 33 68
 julia.chemarin
 @vienna.chambagri.fr

Carole DAVID
 Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine
 ☎ 02 23 48 26 93
 carole.david
 @ille-et-vilaine.chambagri.fr

Virginie TARDIF
 BOVICAP Conseils
 ☎ 02 41 33 61 00
 virginie.tardif
 @bovicap-conseils.fr

Bernard POUPIN
 Atlantique Conseil Elevage 17-85
 ☎ 02 51 41 93 93
 bernard.poupin@atlantic-conseil-elevage.fr

Nicole BOSSIS
 Institut de l'Elevage
 ☎ 05 49 44 74 94
 nicole.bossis@idele.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les travaux conduits dans le cadre des Réseaux d'Elevage sont réalisés par les Chambres d'Agriculture de Poitou-Charentes, d'Ille et Vilaine et les Contrôles Laitiers du Maine et Loire et de la Vendée. Avec l'appui méthodologique de l'Institut de l'Elevage. Dans le cadre des programmes de l'Association Régionale Caprine Poitou-Charentes et du GIE Lait-Viande Pays de la Loire.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a reçu l'appui financier du Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural géré par le Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, de France AgriMer et du BRILAC.



Mai 2014